

LAPHO - Déclaration d'engagement en faveur de l'accessibilité

Le 19 août 2021

Futurpreneur Canada s'engage à fournir un environnement sans obstacle à tous les divers intervenants, y compris les entrepreneur.e.s, les mentor.e.s, nos partenaires, nos employé.e.s, les candidat.e.s à l'emploi, nos fournisseurs et tous les visiteurs qui peuvent entrer nos bureaux, avoir accès à nos ressources ou utiliser nos services. En tant qu'organisation, nous respectons et appliquons les exigences énoncées dans la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario et ses règlements connexes.

Futurpreneur Canada reconnaît que nous avons la responsabilité d'assurer un environnement sûr, digne et accueillant pour tous. Nous nous engageons à assurer la conformité de notre organisation en intégrant la législation sur l'accessibilité dans nos politiques, procédures, exigences en matière d'équipement, formation et pratiques exemplaires. Nous réviserons ces politiques et pratiques chaque année, au fur et à mesure des changements organisationnels, et/ou en prévision des échéances de conformité. En outre, nous nous efforcerons de répondre aux besoins des personnes avec un handicap de manière rapide et efficace.

La mise en place d'un environnement accessible et sans obstacles est un effort partagé, et nous nous engageons, en tant qu'organisation, à travailler avec les parties nécessaires pour faire de l'accessibilité pour tous une réalité. Pour obtenir des informations plus détaillées sur nos politiques, plans et programmes de formation en matière d'accessibilité, veuillez contacter accessibility@futurpreneur.ca.

Cordialement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Karen Greve Young".

Karen Greve Young
CEO